

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 63

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

OBJET

Convention cadre de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental pour la réalisation de travaux de faible ampleur par la commune d'Aubagne.

**DGAET Direction des Routes
Arrondissement de Marseille
0413312219**

PRESENTATION

La Commune d'Aubagne souhaite obtenir l'accord du Département pour effectuer des travaux de faible ampleur qui impactent le domaine public routier départemental sans en changer le fonctionnement. Pour se faire le Département doit transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage à la Commune et prévoir les modalités d'entretien et d'exploitation des ouvrages réalisés. Il est donc convenu par les deux parties d'établir une convention cadre listant la nature des travaux pouvant être concernés.

Chaque opération de travaux réalisée par la Commune fera ensuite l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Département, qui formalisera son aval par un accord technique se référant à cette convention cadre.

La Commune prendra à sa charge l'ensemble des dépenses liées à ces travaux.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer la convention, dont le projet est joint au rapport, de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage du Département au profit de la commune d'Aubagne pour des travaux de faible ampleur, comprenant également l'entretien et l'exploitation partiels du domaine public routier départemental.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de M. le Délégué aux routes, je vous serai très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL